

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 15 novembre 2019

N° 2019 - 16

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil dix-neuf, le 15 novembre à 09 heures 45, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	7	
Votants :	8	
Nombre de voix :	14	
Date de la convocation :	20 août 2019	

Présents : MM. BERTELLI, DEPRINCE, HEBRARD, LAMOLINAIRIE, TOUREL, VALETTE et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

Absents excusés : MM. ALAZARD, BAREGES, BONSANG, BOURDONCLE, MOLLE, REGAMBERT, RESONGLES et SAZY.

Assistait à la séance : MME LAYMAJOUX (Conseil Départemental TSG – Direction de l'Agriculture et de l'Environnement)
M. JOLIBERT (Paierie Départementale)
M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Personnel du Syndicat.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois du Syndicat sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La Direction du Syndicat est actuellement pourvue par un emploi à temps complet de catégorie A, grade d'Ingénieur Principal qui doit être remplacé au 1^{er} mars 2020.

En conséquence, ce poste a été déclaré vacant afin de pouvoir déposer une offre d'emploi sur le portail de l'emploi public territorial.

La définition du poste, combinant les aspects administratifs et techniques, est identique aux missions actuelles du Directeur.

Le Président souhaite qu'une période de transmission des dossiers s'instaure, si possible pendant 1 mois.

Ce passage de relais nécessite la création d'un poste pour cette courte période. Ce poste de catégorie A sera supprimé dans un second temps.

Aussi, le Président propose de procéder à la création du poste ci-dessous :

- Grades : Ingénieur, Ingénieur Principal
- Nombre d'emploi permanent : 1
- Nature des fonctions : Directeur du Syndicat Départemental des Déchets
- Temps de travail : 35 heures/semaine
- Régime indemnitaire : RIFSEEP (délibération 2016-23 du 05/12/2016)

Dans l'attente des décrets d'application :

- Indemnité Spécifique de service (décret 2018-623 du 17/07/2018)
- Prime de Service et de Rendement (arrêté du 15/12/2009 modifié)

L'impact financier de cette création de poste sera imputé au chapitre 012. Il correspondra au temps réel de présence et au traitement indiciaire avec régime indemnitaire applicable au nouveau poste.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve la création d'un emploi permanent d'Ingénieur / Ingénieur Principal, catégorie A,
- approuve le régime indemnitaire correspondant,
- confirme l'ouverture des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges au Budget du Syndicat.

Fait et délibéré le 15 novembre 2019

Le Président,
Michel WEILL

